



## La Lettre du VerduS Rappel Tri

### Rappel A partir du 1er mars 2021, le tri se simplifie : tous les emballages se trient !

**Afin de faciliter le geste de tri et améliorer le recyclage des déchets, notre territoire va passer à l'extension des consignes de tri. Ainsi, à compter du 1er mars 2021, vous pourrez trier tous vos emballages.**

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans la colonne jaune, avec les emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés dans le bac gris car on ne savait pas les recycler.

Mais, aujourd'hui, les procédés ont évolué et le centre de tri de Montpellier a été modernisé pour trier et permettre le recyclage de plus de matériaux. Il a donc été choisi par le Syndicat Centre Hérault et les Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault pour trier les emballages de notre territoire.

#### Qui est concerné ?

L'ensemble des habitants des Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault vont pouvoir, dès le 1er mars, trier tous leurs emballages.

#### Et en pratique ?

Les nouvelles consignes de tri seront plus simples. Il n'y aura qu'une question à se poser : est-ce que c'est un emballage ? Si oui, alors on pourra le déposer dans la colonne jaune !

Le papier et le verre devront toujours être déposés dans les colonnes bleues et vertes.

Quelques exemples de déchets qui pourront être mis dans la colonne jaune : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires, bouteilles, flacons, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters, sacs plastiques...

**Pas de panique, un guide du tri vous sera envoyé avant le 1er mars !**



---

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur mairie de Saint-Guilhem-le-Désert.

[Se désinscrire](#)

